

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.

Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN, Mmes BOULARD, DION, M. BERENGER, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjointes au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melles ZAHAF, THEBAULT, MM. BLANGUERNON, KERMARMEC, Mmes VATEY, PLATE, MM. DOURDOIGNE, CHIREN, GADAL, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Melles QUINIO, DELAHAYE, Mme GUILLEMIN, MM. EZABORI, MARTINE, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : M. FABIUS, Mme MAILLET, Adjointes au Maire, M. TAILLEUX, Melle BELAOUNI, Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Compte-rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

Motion concernant la Départementalisation des Caisses d'Allocations Familiales.

Préalablement à l'évocation de l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture d'une motion proposée par la CREA dont le libellé est le suivant :

Les Caisses d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime sont engagées dans un processus visant à la mise en place fin 2011 d'une caisse unique pour l'ensemble du Département.

Les conseils d'administration des CAF ont été informés du projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de :

- ❖ Fixer désormais le siège social de la caisse départementale au Havre.
- ❖ Proposer un siège administratif à Rouen.
- ❖ Nommer un directeur de la caisse qui soit extérieur au département.

Considérant que plus de la moitié des allocataires de la CAF du département de la Seine-Maritime résident sur l'agglomération de Rouen et de la CREA,

Considérant que la CREA représente près de la moitié de la population du département,

Considérant que Rouen est la capitale administrative de la Seine-Maritime et le siège du Conseil Général, principal partenaire des CAF,

Considérant que la proposition d'un siège administratif à Rouen marque une évolution qui annonce en fait une délocalisation à terme vers le Havre,

Considérant que la caisse unique ne se fera qu'en respectant les agents de service public, leurs conditions de travail et déroulements de carrière,

Le conseil Municipal est amené, ce qu'il fait à l'unanimité, à demander formellement à M. le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, et à M. Le président et directeur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales que le siège social de la future caisse départementale soit situé à Rouen.

Motion concernant le projet de réforme des collectivités territoriales.

M. le Maire évoque le projet de réforme des collectivités territoriales qui va prochainement être soumis au Parlement en rappelant que ledit projet se traduit par un désengagement de l'Etat et vise à démanteler les services publics de proximité, à priver les communes, départements et régions de leurs moyens financiers ainsi que de leurs compétences.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal, qui s'associe à cette démarche à l'unanimité, d'approuver une motion sollicitant le retrait pur et simple de ce projet de réforme.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte.

Quinze décisions ont été prises par délégation au cours de la période du 8 juin au 1^{er} septembre 2010. Elles concernent la gestion normale et courante de la commune et ont des conséquences financières limitées. Par ailleurs soixante deux marchés ont été notifiés entre le 7 mai et le 24 août 2010.

DELIBERATIONS

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Adopté à l'unanimité.

Les éléments principaux de ce rapport sont :

La fusion (création de la CREA par arrêté préfectoral du 22 décembre 2009) engendre un transfert de charges et de fiscalité entre la CREA et les ex communautés de communes de Seine Autreberthe et du Trait Yainville.

La reconnaissance de l'intérêt communautaire relatif au soutien financier des missions locales (acté par délibération du conseil de la CREA du 1^{er} février 2010).

Budget 2010. Décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité.

Conformément à l'instruction comptable M14 cette décision est constituée d'écritures comptables et de propositions budgétaires équilibrées en dépenses et recettes.

Les chiffres sont les suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	800.00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	642.349.30 €

Versement au Conseil Général du Var d'une subvention exceptionnelle en faveur de la population sinistrée.

Adopté à l'unanimité.

Cette subvention d'un montant de 5000 € est destinée à venir en aide aux victimes des intempéries et inondations qui ont touché le département du Var mi-juin 2010.

Service Jeunesse, Sport, Vie Associative – Création d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Deux postes statutaires d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe sont créés à compter du 1^{er} septembre 2010, l'un à temps complet et l'autre à temps non complet au taux de 80 %. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297.

Tarification de la mise à disposition du Centre de Loisirs Léo Lagrange.

Adopté à l'unanimité.

Une camaraderie sera louée, en dehors des périodes de fonctionnement des accueils, à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil organisant des formations d'assistantes maternelles.

Le tarif fixé sera le suivant :

- 64 € TTC le premier jour.
- 55 € TTC la journée supplémentaire dans la limite de 9 journées.

La location de camaraderies à d'autres organismes dont l'activité est en rapport avec l'enfance ou la jeunesse pourra désormais s'effectuer selon cette tarification.

Bail commercial du Bar de l'Eglise – Autorisation de signature de l'avenant n°3.

Adopté à l'unanimité.

Cet avenant permettra de ramener le loyer annuel de 4953.24 € à 4000 €, de modifier la périodicité de paiement de ce loyer qui sera désormais mensuelle au lieu de trimestrielle, et de transférer à la Ville le paiement des charges foncières (hormis les ordures ménagères).

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE, EN REMPLACEMENT DE M. FABIUS, EXCUSE

DELIBERATIONS

Versement d'une subvention à l'Alliance Française de Morondave pour la construction de nouveaux locaux.

Adopté à l'unanimité.

Cette association a un rôle culturel et pédagogique important : elle assure des cours de français, de malgache et d'autres à visées professionnelles.

Ses locaux actuels sont trop petits et sont à court terme menacés par l'érosion de la côte.

Un nouveau bâtiment sera reconstruit en 2 temps.

La ville participera au financement de la 1^{ère} phase de travaux concernant une bibliothèque et trois salles de classe en versant une participation de 16.000 € pour un coût total estimé à 48.500 €.

Versement à Planet Finance d'une subvention pour la création d'une filière de collecte des déchets ménagers à Morondave.

Adopté à l'unanimité.

Le projet qui s'étalera sur 18 mois consiste à doter Morondave d'un dispositif de ramassage des ordures ménagères, et ce pour un coût total estimé à 125.383 €. La participation financière de la Ville sera de 10.000 €.

Adhésion à l'association des Roseraies Normandes.

Adopté à l'unanimité.

Cette association a pour buts de favoriser la connaissance des roses, de préserver des variétés menacées et de développer le tourisme botanique.

M. ROSAY, Adjoint au Maire, représentera la ville au sein de cette structure.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 200 €.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme DUBOIS

DELIBERATION

Signature d'une convention entre la ville et la Trésorerie de Grand Quevilly concernant la transmission de données dématérialisées.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la mise en place d'une commission technique des impayés, il est nécessaire que la Trésorerie adresse à la Ville les données d'informations utiles par voie dématérialisée.

Ce projet s'inscrira dans un acte d'engagement partenarial signé entre la Ville et l'Etat.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club « l'Espadon ».

Adopté à l'unanimité.

Ce club a dû faire face à des dépenses et charges imprévues à la suite d'un incident technique survenu à la piscine le 5 mai 2010 qui l'a contraint à reporter ses activités auprès d'autres communes.

Pour l'aider à supporter ces frais supplémentaires, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1600 € lui sera versée.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Exposition à la Maison des Arts.

Dont acte.

Du 31 octobre au 12 décembre prochains se déroulera une exposition monographique de Charles Fréger intitulée « Portraits photographiques et uniformes », en partenariat avec l'Artothèque de Caen.

DELIBERATIONS

Demande de subventions pour les actions pédagogiques en lien avec le projet « Alice(s) au pays des Pixels ».

Adopté à l'unanimité.

Ce projet mené par l'artiste Laurence Garcette aboutira à la présentation le 17 mars 2011 d'un spectacle au théâtre Charles Dullin.

Pour la réalisation des actions pédagogiques entourant ledit projet, la DRAC de Haute-Normandie et l'Education Nationale seront sollicitées, chacune à hauteur de 800 €.

Prix « 7 à Lire » - Dotation

Adopté à l'unanimité.

Le montant de la dotation remise à l'auteur, lauréat du prix, est fixé à 500 €.

Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Rouen, Elbeuf, Autreberthe et l'Université de Rouen.

Adopté à l'unanimité.

La Médiathèque accueillera le samedi 9 octobre 2010 le conférencier Jean Marc Quillet qui fera un exposé sur l'art de la marionnette à travers le monde.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'opération, la ville, la CREA et l'université de Rouen signeront une convention fixant les modalités de leur partenariat.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATIONS

Déchets ménagers- Bilan annuel 2009.

Dont acte.

En moyenne un habitant de l'Agglomération a produit 574.40 kg de déchets se répartissant comme suit :

- Déchets types ordures :	314 00kg.
- Déchets végétaux :	64.10 kg.
- Encombrants :	14.60 kg.
- Déchets recyclables (hors verre) :	43.40 kg.
- Verre à recycler :	21.80 kg.

- Déchetteries : 116.50 kg.
Les dépenses globales de fonctionnement ont été de 40.403.155 €, soit en hausse de 2.2 % par rapport à l'exercice précédent, et la dépense par habitant a été de 170.14 €.

Compte rendu de la concession de distribution de gaz naturel en 2009.

Dont acte.

La redevance de fonctionnement perçue par Gaz Réseau Distribution France a été de 10.276.16 €

Le patrimoine était de 76 km de canalisations.

3066 clients étaient desservis.

Valeur nette du patrimoine : 4686 K€ et 275880 MWh acheminés.

DELIBERATIONS

Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'acquisition d'un terrain situé avenue des Canadiens appartenant à la ville de Rouen.

Adopté à l'unanimité.

Une convention sera établie entre la ville et l'EPFN qui assurera le portage financier de l'opération, et prévoira entre autres dispositions l'engagement de la Commune de racheter ce bien, ou de le faire racheter par un bailleur social investi d'une mission d'intérêt général dans un délai maximum de cinq ans.

Autorisation de solliciter l'octroi de crédits d'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Ces crédits d'Etat portent sur l'aménagement de la Roseraie pour un montant de 19 000 €.

Autorisation de solliciter des subventions auprès de la CREA concernant le Bois Matisse

Adopté à l'unanimité.

Ces subventions seront destinées à financer des travaux d'aménagement du Bois Matisse dont la tranche 1 (Aménagement paysager) est estimée à 115.000 € TTC et la tranche 2 (équipements pédagogiques et supports de communication correspondants) à 310.000 € TTC.

Démolition de 10 pavillons de la résidence « Les Mouettes » par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité.

(Les trois membres du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration de la Société Quevilly Habitat, et Melle Hayette ZAHAF qui réside dans l'un des pavillons concernés, ne participent pas au vote de cette délibération).

Il s'agit d'immeubles situés 6 à 16 rue Maryse Bastié et 2 à 8 rue Abbé Capey qu'il n'est pas possible de réhabiliter et de remettre aux normes; la Société Quevilly Habitat qui a obtenu un avis favorable de la Préfecture va mettre en œuvre une opération de démolition / reconstruction de ces logements.

Vente d'une propriété bâtie communale située 11 rue Guy de Maupassant à M. Hervé HUE.

Adopté à l'unanimité.

Cet immeuble sera vendu à son actuel locataire, désireux de l'acquérir, au prix de 117.000 € conforme à l'estimation faite par le Service France Domaine.

Modification du Plan Local d'Urbanisme – Lancement de la procédure.

Adopté à l'unanimité.

La modification envisagée porte sur les points suivants :

-Changement de classement des terrains dits « du Père Jules » et « Allorge » : de 2 AU en 1 AU.

-Modification de certains articles des règlements des zones pour préciser différentes dispositions.

Fourniture de carburant par cartes magnétiques pour les véhicules municipaux – Autorisation de signature d'un avenant.

Adopté à l'unanimité.

La société BP, titulaire du marché, a fait part de sa décision de céder ce marché à sa filiale, la société SOPEFRA S.A.S.

Il convient donc de conclure un avenant de transfert du contrat à cette dernière.

Préemption d'un bien situé 3 chemin de la voûte.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit d'une propriété à usage d'habitation appartenant à Mme Antoinette LHOMME qui souhaite la vendre.

La ville procédera à son acquisition par voie de préemption, au prix fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 90.000 € plus les frais.

DOSSIERS PRESENTES PAR Melle THEBAULT

DELIBERATIONS

Déplacements de délégations dans les villes jumelles.

Adopté à l'unanimité.

A l'occasion des fêtes de sa ville, le Maire de Laatzen a invité une délégation quevillaise du 27 au 30 août dernier.

Par ailleurs, des élus du Conseil Municipal et un personnel administratif se rendront à Hinckley courant octobre prochain.

Accueil de fonctionnaires de la ville jumelle de Laatzen.

Adopté à l'unanimité.

En 2009, quatre agents de la Commune se sont rendus dans la Ville jumelle de Laatzen. Afin de poursuivre un échange qui a présenté un grand intérêt pour les deux collectivités, quatre fonctionnaires de Laatzen seront à leur tour accueillis à Grand Quevilly.

DOSSIER PRESENTE PAR M. ROULY.

DELIBERATION

Accueil scolaire intercommunal dans les communes non adhérentes à la convention/ participation financière.

Adopté à l'unanimité.

Certaines communes non adhérentes à la convention acceptent néanmoins le principe d'inscription intercommunale en versant une participation financière conforme à leurs moyens.

Pour cette rentrée scolaire une commune est concernée ; il s'agit de Cailly sur Eure qui a délibéré sur les montants suivants :

- | | |
|-----------------------|-------|
| - Ecole maternelle : | 230 € |
| - Ecole élémentaire : | 230 € |

Un accord réciproque des deux collectivités sera formalisé sur cette base.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 18 heures 35.